

SENSIBILISATION PORT DE LA CEINTURE DE SÉCURITÉ

Protéger nos équipes, c'est commencer par attacher sa ceinture

1. UNE DEMARCHE POUR VOTRE SECURITE

Dans le cadre de notre politique de prévention des risques professionnels, nous lançons une action de sensibilisation au port de la ceinture de sécurité, en toutes circonstances.

Cette campagne vise à prévenir les accidents, renforcer la vigilance, et protéger chaque collaborateur au quotidien.

2. RAPPEL DES REGLES ESSENTIELLES

Même sur un trajet court ou à basse vitesse, ne pas porter sa ceinture peut avoir des conséquences graves, voire mortelles.

- Le port de la ceinture est obligatoire pour tous les occupants d'un véhicule, à l'avant et à l'arrière.
- Le conducteur est responsable du port de la ceinture par les mineurs présents à bord.
- Une infraction entraîne une amende forfaitaire de 135 € et un retrait de 3 points (dans certains cas).

3. LES RISQUES EN CAS DE NEGLIGENCE

- Une projection violente en cas de choc, même à 30 ou 50 km/h
- Des blessures graves ou décès évitables
- Une responsabilité personnelle et professionnelle engagée
- Des sanctions juridiques pour l'entreprise et ses collaborateurs

4. ENSEMBLE, ADOPTONS LES BONS REFLEXES

Voici les gestes essentiels à adopter avant chaque déplacement professionnel :

- ✓ Attachez toujours votre ceinture, quelle que soit la durée du trajet
- ✓ Vérifiez que tous les passagers (avant et arrière) sont ceinturés
- ✓ Ne démarrez jamais si un passager n'est pas attaché
- ✓ Signalez immédiatement toute ceinture défectueuse
- ✓ Intégrez ce geste dans vos routines : ceinture = démarrage

Chaque collaborateur a un rôle à jouer.

Votre rigueur et votre vigilance permettent d'éviter des drames.

Ensemble, faisons du port de la ceinture une habitude incontournable.

 Pour toute question ou demande d'information, vous pouvez nous contacter ou vous pouvez consultez le site www.clubesr77.fr

Merci de votre engagement pour une route plus sûre.

Cordialement,